

### 3. Öffentliche Entwicklungshilfe

Antoine Brawand, Pierre-Georges Cancellieri, Gérard Perroulaz et avec la participation de Christophe Gironde

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/sjep/1450>

DOI : 10.4000/sjep.1450

ISSN : 1663-9677

**Éditeur**

Institut de hautes études internationales et du développement

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 1994

Pagination : 377-396

ISSN : 1660-5926

**Référence électronique**

Antoine Brawand, Pierre-Georges Cancellieri, Gérard Perroulaz et avec la participation de Christophe Gironde, « 3. Öffentliche Entwicklungshilfe », *Schweizerisches Jahrbuch für Entwicklungspolitik* [En ligne], 13 | 1994, mis en ligne le 11 juin 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sjep/1450> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sjep.1450>

---

### III. Aide publique au développement

#### a) Aperçu général de l'aide publique au développement (Tableaux 3.1)

Au cours des années quatre-vingt, la part des prestations bilatérales a varié entre deux tiers et trois quarts de l'aide publique accordée par la Suisse. De 1991 à 1992, cette part est tombée de 79 à 69% de l'APD. L'adhésion à la Banque mondiale a en effet entraîné une augmentation de la part des contributions multilatérales.

Les principaux types de prestations de la Suisse sont la coopération technique et l'aide financière qui ont représenté 60% des versements effectués en 1992. La part des mesures de politique économique et commerciale, qui avait connu une forte croissance vers la fin des années quatre-vingt, a atteint 15% en 1992. Les aides alimentaire et humanitaire ont représenté en 1992 un sixième de l'APD.

L'aide au développement sert dans une large mesure à financer les exportations des pays industrialisés. Le tableau 3.1.C concernant les effets économiques de l'aide suisse illustre bien ce phénomène.

#### b) Répartition géographique de l'aide bilatérale (Tableaux 3.2.)

La répartition des versements suisses d'aide bilatérale par continents ressemble assez bien à celle des versements effectués par l'ensemble des pays membres du CAD. Les différences apparaissent au niveau de la répartition par pays. Les grandes puissances accordent en effet la priorité aux régions d'importance stratégique. La Confédération soutient en priorité les pays les plus défavorisés. En 1992, elle a accordé le 33% de ses prestations bilatérales aux pays les moins avancés et 32% aux autres pays à faible revenu.

#### c) Coopération technique et aide financière bilatérales (Tableaux 3.3.)

Par souci d'efficacité, la Direction de la coopération au développement

et de l'aide humanitaire (DDA) soutient en priorité une vingtaine de pays. En 1992, ceux-ci ont reçu plus de 60% des montants affectés à la coopération technique et à l'aide financière. Rappelons aussi que la DDA collabore avec un grand nombre d'institutions publiques et privées. Elle confie des projets aux oeuvres d'entraide, à des collectivités publiques, aux institutions universitaires et à des bureaux de consultants. Elle soutient aussi des actions entreprises par les institutions bénévoles. Enfin, la DDA participe de plus en plus aux projets des organisations internationales.

**d) L'aide multilatérale (Tableau 3.4.)**

L'adhésion de la Suisse à la Banque mondiale a entraîné une forte augmentation de l'aide multilatérale et un changement de sa répartition. En 1991, les deux tiers des versements avaient été faits à des organisations ou à des programmes dépendant des Nations Unies (en particulier au PNUD, au PAM et à l'UNICEF) et un peu plus d'un quart aux banques régionales de développement et à leurs fonds spéciaux (en Afrique et en Asie surtout). Ces prestations ont été maintenues en 1992, mais leur part a baissé compte tenu des versements faits à la Banque mondiale (191 millions de francs représentant 44% de l'aide multilatérale).

**e) Contributions cantonales et communales (Tableaux 3.5.)**

En 1992, les cantons et les communes ont versé 22,5 millions de francs pour des actions de coopération technique et 5,7 millions pour l'aide humanitaire. Ils ont généralement confié ces fonds à des institutions privées à but non lucratif. Les contributions cantonales se sont élevées à 17,4 millions de francs et les contributions communales à 10,8 millions.

**f) Dons des institutions bénévoles (Tableau 3.6.)**

Les prestations des institutions privées bénévoles représentent une catégorie de flux financiers distincte de l'aide publique au développement. En 1992, ces institutions ont récolté 236 millions de francs. Elles ont en outre reçu 174 millions de francs de la Confédération et 26 millions de la part des cantons et des communes pour le financement de leurs actions et de projets en régie. Les institutions bénévoles gèrent ainsi plus du quart de l'aide suisse au développement.

### 3.1. Aperçu général de l'aide publique au développement

#### A. Types de contributions (1990, 1991 et 1992)

##### 1. Versements nets déclarés par la Suisse

Types de contributions	1990	1991	1992	1990	1991	1992
	En millions de francs			En % du total		
<b>Aide bilatérale</b>	<b>764.8</b>	<b>911.8</b>	<b>955.2</b>	<b>76.0</b>	<b>78.9</b>	<b>69.0</b>
Dons	739.8	897.1	958.1	73.5	77.6	69.2
Prêts	25.1	19.0	3.6	2.5	1.6	0.3
Remboursements		-4.3	-6.4		-0.4	-0.5
<b>Aide multilatérale</b>	<b>241.0</b>	<b>244.6</b>	<b>429.8</b>	<b>24.0</b>	<b>21.1</b>	<b>31.0</b>
<b>Total</b>	<b>1'005.8</b>	<b>1'156.3</b>	<b>1'385.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

- Notes:** - **l'aide bilatérale** comprend les contributions que la Confédération accorde aux pays bénéficiaires, directement ou par l'intermédiaire des oeuvres suisses d'entraide, d'institutions universitaires, d'entreprises privées (surtout pour des projets à caractère très technique et, lorsque les versements sont affectés à des projets spécifiques d'organisations internationales.
- **L'aide multilatérale** consiste en contributions de caractère général aux organisations internationales. Ces versements sont destinés à des programmes de développement, mais non à des pays particuliers ou à des projets spécifiquement choisis et déterminés. Les souscriptions sont des participations au capital des banques régionales de développement et des contributions à leurs fonds spéciaux.
  - Les coûts administratifs liés à la réalisation des programmes de développement sont comptés avec les dons bilatéraux, pour toutes les années indiquées ci-dessus, conformément aux normes actuelles du Comité d'aide au développement de l'OCDE.
  - Les dons faits au Comité international de la Croix-Rouge sont compris dans l'aide bilatérale, conformément aux normes du CAD.
  - Les "notes" émises en faveur de plusieurs organisations internationales, mais non encore décaissées, ne sont pas comptées ici.

**Source:** *La DDA en 1992*, Annexe 3, Berne, 1993.

### 3.1. Aperçu général de l'aide publique au développement (suite)

#### A. Types de contributions (1990, 1991 et 1992)

#### 2. Versements nets déclarés par l'ensemble des pays membres du CAD

Types de contributions	1990	1991	1992	1990	1991	1992
	En millions de dollars			En % du total		
<b>Aide bilatérale</b>	<b>37'131</b>	<b>41'252</b>	<b>40'889</b>	<b>70.1</b>	<b>72.8</b>	<b>67.7</b>
Dons	30'754	34'628	31'906	58.1	61.1	52.8
Prêts	6'377	6'624	8'984	12.0	11.7	14.9
<b>Aide multilatérale</b>	<b>15'824</b>	<b>15'425</b>	<b>19'531</b>	<b>29.9</b>	<b>27.2</b>	<b>32.3</b>
Dons	8'161	9'668	10'200	15.4	17.1	16.9
Souscriptions, etc.	7'685	5'783	9'335	14.5	10.2	15.4
Prêts	-22	-26	-4	0.0	0.0	0.0
<b>Total</b>	<b>52'955</b>	<b>56'678</b>	<b>60'420</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**Note:** la définition des rubriques est en règle générale la même que celle du tableau précédent (classification établie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE). Deux exceptions y sont signalées (cf. 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> notes).

**Source:** OCDE, *Coopération pour le développement*, Rapport 1993, Annexe statistique, tableaux 2, 11 et 12.

### 3.1. Aperçu général de l'aide publique au développement (suite)

#### B. Principales catégories de l'aide publique suisse (1990, 1991 et 1992)

Catégories	1990	1991	1992
	En millions de francs		
<b>Confédération</b>	<b>990.0</b>	<b>1'131.6</b>	<b>1357.0</b>
Coopération technique	461.3	460.4	478.3
Aide financière	159.8	174.8	351.9
Mesures de politique économique et commerciale	144.3	231.2	208.2
Aide alimentaire	63.4	74.3	80.7
Aide humanitaire	127.0	154.4	164.5
Autres contributions (1)	13.4	12.9	51.4
Coûts administratifs	23.0	27.9	28.4
Remboursements de prêts antérieurs	-2.2	-4.3	-6.4
<b>Cantons et communes</b>	<b>15.8</b>	<b>24.7</b>	<b>28.0</b>
Coopération technique	14.5	17.9	22.4
Aide humanitaire	1.3	6.8	5.6
<b>Total</b>	<b>1'005.8</b>	<b>1'156.3</b>	<b>1385.0</b>

(1) Contributions à certaines organisations internationales ne relevant pas du budget de l'aide suisse, mais pouvant être incluses dans les montants d'APD selon les directives du CAD.

**Notes: la coopération technique** englobe l'assistance technique (experts et boursiers) et la mise à disposition de fonds et de matériel pour la réalisation de projets de développement.

L'**aide financière** consiste à prendre en charge des investissements précis dans certains domaines ou à soutenir des programmes d'ajustement structurel.

Les **mesures de politique économique et commerciale** comprennent les actions suivantes: promotion commerciale en faveur des pays en développement, encouragement à la participation de l'économie suisse à l'industrialisation des pays en développement, domaine des produits de base, financement compensatoire et certaines aides financières (crédits mixtes, aide à la balance des paiements dans le cadre d'actions internationales et de mesures de désendettement). Voir le détail dans la Partie V de la Revue de l'Annuaire.

**Source:** La DDA en 1992, tableau 1.

### 3.1. Aperçu général de l'aide publique au développement (fin)

#### C. Effets économiques de l'aide publique au développement

**Achats en Suisse de biens et services financés par l'aide de la Confédération, selon les principales catégories de l'APD (1991 et 92)**

Catégories	APD (1)	Achats en Suisse	Achats APD	APD (1)	Achats en Suisse	Achats APD
	A	B	B/A	A	B	B/A
	1991			1992		
	En Mio de frs		En %	En Mio de frs		En %
<b>Coopération technique</b>	<b>460.4</b>	<b>276.6</b>	<b>60.1</b>	<b>478.3</b>	<b>256.1</b>	<b>53.5</b>
Projets et programmes	305.0	202.9	66.5	315.9	200.6	63.5
Organisations internat. (2)	99.8	56.6	56.7	96.2	41.2	42.8
Aide associée (3)	55.6	17.1	30.8	66.2	14.3	21.6
<b>Aide financière</b>	<b>174.8</b>	<b>303.5</b>	<b>173.6</b>	<b>386.5</b>	<b>686.6</b>	<b>177.6</b>
Aide financière bilatérale	30.1	1.5	5.0	64.9	-	-
Institutions internationales de financement du développ. (2)	88.7	237.5	267.8	272.5	686.6	252
Cofinancements (3)	56.0	64.5	115.2	49.1	-	-
<b>Mesure de politique écon. et commerciale</b>	<b>231.2</b>	<b>223.7</b>	<b>96.8</b>	<b>208.2</b>	<b>331.4</b>	<b>159.2</b>
Crédits mixtes	67.7	205.3	303.2	83.3	244.8	293.9
Aide à la balance des paiements	52.2	10.7	20.5	43.6	20.4	46.8
Mesures de désendettement	82.9	0.2	0.2	58.9	58.9	100.0
Autres mesures	28.4	7.5	26.4	22.4	7.3	32.6
<b>Aide alimentaire</b>	<b>74.3</b>	<b>31.6</b>	<b>42.5</b>	<b>80.7</b>	<b>30.0</b>	<b>37.2</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>154.4</b>	<b>159.1</b>	<b>103.0</b>	<b>164.5</b>	<b>201.2</b>	<b>122.3</b>
<b>Non classé</b>	<b>36.5</b>	<b>27.9</b>	<b>76.4</b>	<b>45.2</b>	<b>28.4</b>	<b>62.8</b>
<b>Remboursement sur prêts antérieurs</b>				<b>- 6.4</b>		
<b>Total APD</b>	<b>1'131.6</b>			<b>1'357.0</b>		
<b>Effets économiques en Suisse</b>		<b>1'022.4</b>	<b>90.3</b>		<b>1'533.7</b>	<b>113.0</b>

**Notes du tableau 3.1. C.**

- (1) Aide publique au développement de la Confédération seulement.
- (2) **Contributions** générales aux organisations. Les effets économiques en Suisse peuvent varier fortement d'une organisation à l'autre.
- (3) On entend par **aide associée** le financement d'un projet administré par une organisation internationale, mais choisi et suivi par le bailleur de fonds. Par **cofinancement**, on entend l'intervention simultanée de plusieurs fournisseurs d'aide (bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs au pays bénéficiaire, dans le financement d'un projet.

**Notes générales:**

on peut distinguer trois types d'effets économiques:

- l'effet économique direct, se traduisant par des livraisons de matériel ou de services suisses dans le cadre de la contribution accordée (coopération technique, aide alimentaire bilatérale...).
- l'effet économique indirect qui découle de l'aide liée bilatérale, par les crédits mixtes: contribution publique suisse offerte conjointement avec des crédits bancaires. Le pays qui reçoit ces crédits est tenu d'acheter des biens ou services suisses.
- l'effet économique indirect, obtenu grâce à la contribution suisse, mais aussi grâce à d'autres sources de financement (aide multilatérale).

Le montant des achats de biens et services en Suisse est quelquefois estimé et certaines données sur les achats en Suisse ne sont pas connues. Le montant correspond à ce qui a effectivement été déboursés pendant l'année considérée ou quelquefois aux montants des contrats signés pendant l'année. Il englobe notamment les commandes de matériel, les contrats avec des bureaux de consultants et d'ingénieur-conseil suisses, le financement des experts (salaire et charges, logement, voyages), des volontaires, des boursiers en Suisse et des consultants individuels, les frais de gestion des projets.

**Source:** DDA, *Effets économiques en Suisse de l'aide publique au développement en 1992*, décembre 1993.

### 3.2. Aide publique bilatérale au développement

#### A. Répartition par régions de destination (1992)

##### Comparaison entre les versements nets de la Suisse et ceux de l'ensemble des pays membres du CAD

Régions (1)	Versements suisses 1992		Versements CAD 1992	
	Mio Fr.	%	Mio Fr. p	% p
<b>Afrique</b>	<b>354.8</b>	<b>37.1</b>	<b>26'512</b>	<b>39.9</b>
<i>Nord du Sahara</i>	7.8	0.8	6'470	9.7
<i>Sud du Sahara</i>	317.0	33.2	19'498	29.4
<i>Non spécifié (2)</i>	30.0	3.1	544	0.8
<b>Amérique</b>	<b>116.6</b>	<b>12.2</b>	<b>6'579</b>	<b>9.9</b>
<i>Centre (avec Caraïbes)</i>	49.1	5.1	3'587	5.4
<i>Sud</i>	63.8	4.7	2'596	3.9
<i>Non spécifié (2)</i>	3.7	0.4	396	0.6
<b>Asie</b>	<b>253.3</b>	<b>26.5</b>	<b>19'719</b>	<b>29.7</b>
<i>Moyen-Orient</i>	38.8	4.1	4'181	6.3
<i>Asie du Sud</i>	142.7	14.9	4'943	7.4
<i>Extrême-Orient</i>	67.7	7.1	10'353	15.6
<i>Non spécifié (2)</i>	4.2	0.4	242	0.4
<b>Océanie</b>	<b>0.4</b>	<b>0.0</b>	<b>2'002</b>	<b>3.0</b>
<b>Europe (3)</b>	<b>37.2</b>	<b>3.9</b>	<b>2'468</b>	<b>3.7</b>
<b>Non spécifié (2)</b>	<b>192.8</b>	<b>20.2</b>	<b>9'146</b>	<b>13.8</b>
<b>Total</b>	<b>955.2</b>	<b>100.0</b>	<b>66'425</b>	<b>100.0</b>

- (1) Pour les explications concernant la classification, voir point 4.2 "Composition des groupes de pays".
- (2) La destination géographique de ces versements n'est pas spécifiée (totalement ou en partie) car ils concernent plusieurs régions simultanément. Il s'agit de contributions à des cours ou au financement de recherches, du soutien de programmes entrepris par les oeuvres d'entraide ou encore des prestations cantonales et communales. Les frais administratifs liés à la gestion de l'aide ne sont pas non plus ventilés géographiquement.
- (3) Les versements d'aide bilatérale en Europe comprennent (essentiellement) l'aide à l'Ex-Yougoslavie, à la Turquie et à l'Albanie. L'aide accordée aux pays de l'Europe de l'Est n'est pas comprise dans l'APD.

**Note:** l'aide publique bilatérale au développement comprend l'ensemble des volets bilatéraux de la coopération technique, de l'aide financière, des mesures de politique économique et commerciale, ainsi que l'aide alimentaire et l'aide humanitaire.

**Sources:** La DDA en 1992, 1993, Annexe 3 et OCDE, *Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays en développement*, données provisoires, janvier 1994.

### 3.2. Aide publique bilatérale au développement (fin)

#### B. Les vingt premiers pays destinataires (1992)

Comparaison entre les versements nets de la Suisse et ceux de l'ensemble des pays membres du CAD

Versements de la Suisse				Versements des pays membres du Comité d'Aide au Développement			
Pays	Mio Fr.	%	∑%	Pays	Mio Fr.	%	∑%
1. Inde	51.9	5.4	5.4	1. Egypte	4'320	6.5	6.5
2. Indonésie	41.8	4.4	9.8	2. Chine	2'963	4.5	11.0
3. Tanzanie	41.1	4.3	14.1	3. Israël	2'904	4.4	15.3
4. Jordanie	28.8	3.0	17.1	4. Indonésie	2'789	4.2	19.5
5. Bangladesh	27.9	2.9	20.0	5. Philippines	2'188	3.3	22.8
6. Mozambique	26.7	2.8	22.8	6. Inde	1'793	2.7	25.5
7. Madagascar	26.3	2.8	25.6	7. Ex-Yougoslavie	1'594	2.4	27.9
8. Ex-Yougoslavie	26.3	2.7	28.3	8. Mozambique	1'546	2.3	30.3
9. Pakistan	25.4	2.7	31.0	9. Tanzanie	1'303	2.0	32.2
10. Pérou	22.4	2.3	33.3	10. Bangladesh	1'272	1.9	34.1
11. Bolivie	19.8	2.1	35.4	11. Zambie	1'115	1.7	35.8
12. Rwanda	19.4	2.0	37.4	12. Maroc	1'101	1.7	37.5
13. Népal	18.2	1.9	39.4	13. Ethiopie	1'052	1.6	39.1
14. Cameroun	17.6	1.8	41.2	14. Thaïlande	1'009	1.5	40.6
15. Bénin	13.6	1.4	42.6	15. Cameroun	992	1.5	42.1
16. Zimbabwe	13.3	1.4	44.0	16. Côte d'Ivoire	914	1.4	43.4
17. Ouganda	13.1	1.4	45.4	17. Kenya	855	1.3	44.7
18. Mali	12.3	1.3	46.7	18. Zimbabwe	784	1.2	45.9
19. El Salvador	11.5	1.2	47.9	19. Somalie	758	1.1	47.0
20. Equateur	11.3	1.2	49.1	20. Bolivie	751	1.1	48.2
Autres pays	293.8	30.8	79.8	Autres pays	22'384	33.7	81.9
Non spécifié (1)	192.8	20.2	100.0	Non spécifié (1)	12'044	18.1	100.0
<b>Total</b>	<b>955.2</b>	<b>100.0</b>		<b>Total</b>	<b>66'425</b>	<b>100.0</b>	

(1) La destination de ces versements n'est pas spécifiée car ils concernent plusieurs pays simultanément. (Voir tableau précédent, note 2).

**Sources:** La DDA en 1992, 1993, Annexe 3 et OCDE, Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays en développement, données provisoires, janvier 1994.

### 3.3. Coopération technique et aide financière bilatérales suisses

#### A. Répartition par régions et par pays de concentration (1991 et 1992)

##### Versements nets de la DDA

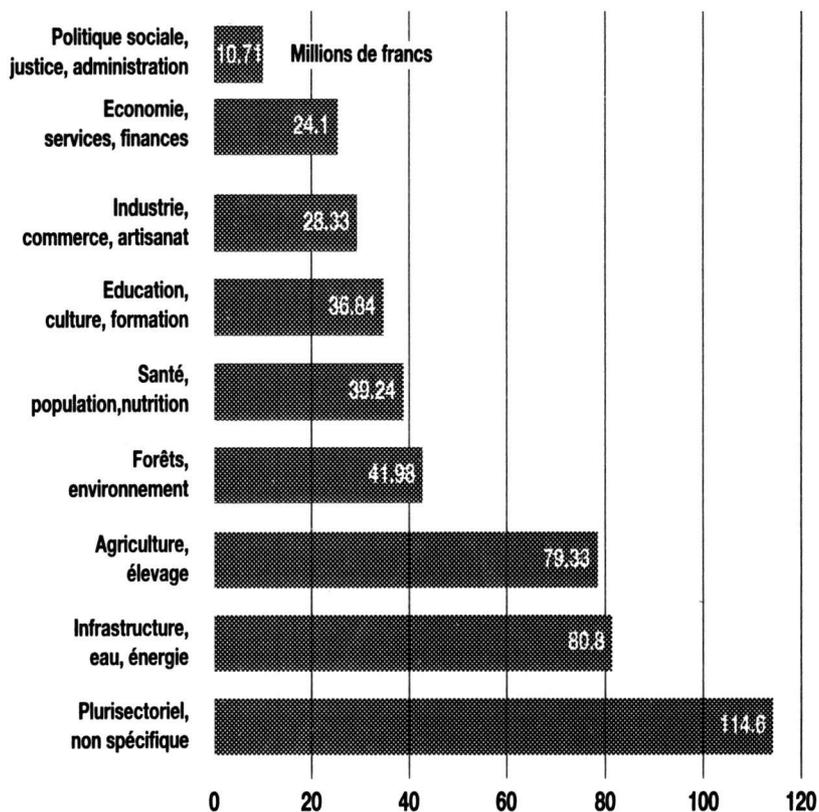
Régions Pays de concentration	1991		1992	
	Mio Fr.	%	Mio Fr.	%
<b>Afrique</b>	<b>182.2</b>	<b>42.2</b>	<b>192.0</b>	<b>42.1</b>
Bénin	9.7		12.9	
Burkina Faso	5.5		7.9	
Kenya	5.9		4.5	
Madagascar	19.6		22.2	
Mali	17.7		10.8	
Mozambique	20.5		11.3	
Niger	12.2		8.9	
Rwanda	11.5		13.4	
Tanzanie	18.6		23.8	
Tchad	8.4		8.1	
Zone du Sahel	4.3		2.9	
Autres pays et projets régionaux	48.3		65.3	
<b>Amérique Latine</b>	<b>53.2</b>	<b>12.3</b>	<b>59.8</b>	<b>13.1</b>
Bolivie	13.3		15.6	
Honduras	4.4		5.5	
Nicaragua	5.7		5.6	
Pérou	9.3		7.6	
Equateur	-		9.6	
Autres pays et projets régionaux	20.5		15.9	
<b>Asie et Océanie</b>	<b>121.9</b>	<b>28.2</b>	<b>136.0</b>	<b>29.8</b>
Bangladesh	18.2		24.8	
Inde	30.6		30.6	
Indonésie	18.3		22.6	
Népal	15.6		17.9	
Pakistan	11.7		13.2	
Autres pays et projets régionaux	27.5		26.9	
<b>Europe</b>	<b>1.6</b>	<b>0.4</b>	<b>4.2</b>	<b>0.9</b>
<b>Non classé</b>	<b>72.9</b>	<b>16.9</b>	<b>64.0</b>	<b>14.0</b>
<b>Total</b>	<b>431.8</b>	<b>100.0</b>	<b>456.0</b>	<b>100.0</b>

Sources: La DDA en 1991 et La DDA en 1992, tableau 8.

### 3.3. Coopération technique et aide financière bilatérales suisses (suite)

#### Répartition de l'APD par secteurs économiques (1992)

##### Versement nets de la DDA



### 3.3. Coopération technique et aide financière bilatérales suisses

#### B. Répartition selon les modalités d'exécution des projets (1992)

##### Nombre d'actions en cours et versements nets de la DDA

Modalités d'exécution	Coopération technique		Aide financière		Total		
	Nbre	Mio Fr	Nbre	Mio Fr	Nbre	Mio Fr	%
Actions réalisées directement par la DDA	285	113.2	14	27.1	299	140.3	32.5
Actions réalisées en régie par des institutions et entreprises suisses	135	121.0	2	2.7	137	123.7	28.6
Contributions à des institutions suisses pour des projets spécifiques	105	57.9	1	0.6	106	58.5	13.6
Contributions à des organisations internationales pour des projets spécifiques	96	53.5	34	55.8	130	109.3	25.3
<b>Total</b>	<b>621</b>	<b>345.6</b>	<b>51</b>	<b>86.24</b>	<b>672</b>	<b>431.8</b>	<b>100.0</b>

**Notes:** la collaboration entre la DDA et les institutions suisses revêt généralement l'une des deux formes suivantes:

- **Exécution de projets en régie:** La DDA fixe, d'entente avec ses partenaires dans les pays en développement, les buts des projets et les moyens à mettre en oeuvre. Le rôle des régisseurs est défini dans les contrats de régie: il peut se limiter à des aspects techniques des projets ou s'étendre à l'engagement de personnel et à l'achat de matériel. La DDA conserve la responsabilité principale de l'action. Le régisseur est une institution bénévole (voir tableau suivant), une collectivité publique, une institution universitaire ou une entreprise privée (firme de consultants par exemple). Seules les actions confiées en régie complète figurent à la deuxième ligne du tableau.

- **Contributions financières pour des projets spécifiques:** il s'agit surtout d'actions entreprises par les institutions bénévoles. La DDA décide de soutenir des projets dont elle a approuvé les objectifs; elle contrôle l'exécution et les comptes. La DDA appuie aussi des activités de formation professionnelle poursuivies par des collectivités publiques et des institutions universitaires.

Les modalités de la collaboration entre la DDA et les organisations internationales pour des projets spécifiques sont indiquées sous le tableau 3.3.D.

**Source:** La DDA en 1992, tableaux 9 et 10.

### 3.3. Coopération technique et aide financière bilatérales suisses

#### C. Contributions aux activités de coopération technique d'institutions privées bénévoles suisses (1992)

##### Versements nets de la DDA

Institutions	Actions des institutions	Actions en régie	Total
	Mio Fr.	Mio Fr.	Mio Fr.
Intercoopération	-	39.3	39.3
Helvetas	12.1	13.0	25.1
Swisscontact	4.4	9.0	13.4
Organisation Reconstruction Travail (ORT)	-	7.9	7.9
Croix-Rouge Suisse (CRS)	5.6	2.0	7.6
Caritas	3.2	0.1	3.3
Pain pour le prochain	3.2	-	3.2
Entraide protestante suisse (EPER)	1.2	1.6	2.8
Swissaid	2.4	-	2.4
Action de Carême	2.3	-	2.3
Centre suisse pour la technologie appropriée, SKAT	1.8	-	1.8
Fédération genevoise de coopération (FGC)	1.6	-	1.6
Fondation village d'enfants Pestalozzi (SKIP)	1.6	-	1.6
Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)	1.5	-	1.5
Institut panafricain pour le développement (IPD)	1.5	-	1.5
Enfants du Monde	-	1.3	1.3
Centre de coord., de documentation et d'info. pour la formation dans les pays en Dév. (KODIS)	1.2	-	1.2
Association 6s	1.0	-	1.0
Solidar Med	-	1.0	1.0
Association d'entraide et de développement de Tamazalak (AEDT)	0.6	-	0.6
Terre des hommes	0.4	-	0.4
Financement alternatif pour le dév. (RAFAD)	0.4	-	0.4
Institut africain de gestion urbaine (FIAGU)	0.3	-	0.3
Vivamos Mejor	0.2	-	0.2
Autres institutions (1)	10.3	0.2	10.5
<b>Total</b>	<b>56.801</b>	<b>75.4</b>	<b>132.2</b>

(1) Contributions de moins de Fr. 150.000.- et crédits globaux pour les volontaires engagés par diverses oeuvres d'entraide privées.

**Note:** concernant la distinction faite entre les contributions financières pour des actions spécifiques des institutions et l'exécution de projets en régie, voir notes du tableau précédent.

**Source:** La DDA en 1992, tableau 11.

### 3.3. Coopération technique et aide financière bilatérales suisses (fin)

#### D. Contributions à des organisations internationales (pour des projets spécifiques) et à des instituts de recherche (1992)

##### Versements de la DDA

Organisations	Aide associée	Cofinancements	Contributions ordinaires	Total
Millions de Francs				
<b>Organisations des Nations Unies (N.U.)</b>	<b>36.7</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>36.7</b>
Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	12.8			12.8
Organisation des N.U. pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	9.2			9.2
Organisation internationale du travail (OIT)	3.6			3.6
Organisation mondiale de la santé (OMS)	2.1			2.1
Org. des N.U. pour le dev. industriel (ONUDI)	2.1			2.1
Progr. des N.U. pour le développement, PNUD	1.5			1.5
Experts associés	1.0			1.0
Inst. de formation et de recherche des N.U., UNITAR	1.0			1.0
Organisation météorologique mondiale (OMM)	0.7			0.7
Organisation des N.U. pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	0.6			0.6
Fonds des N.U. pour les activités en matière de population (FNUAP)	0.4			0.4
Union internationale des Télécommunications (UIT)	0.4			0.4
Volontaires des Nations Unies	0.2			0.2
Autres organisations	1.3			1.3
<b>Institutions financières de développement</b>	<b>0.1</b>	<b>48.9</b>	<b>0</b>	<b>49.0</b>
Agence internationale de développement (IDA)		41.3		41.3
Banque asiatique de développement (ADB)		3.1		3.1
Banque interaméricaine de développement (BID)		2.0		2.0
Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD)	0.1	1.9		2.0
Banque africaine de développement (BAD)		0.6		0.6
Banque ouest-africaine de développement		0.2		0.2
<b>Autres organisations internationales</b>	<b>9.6</b>			<b>9.6</b>
<b>Instituts de recherche internationaux</b>	<b>21.3</b>	<b>0</b>	<b>8.6</b>	<b>29.9</b>
Centres de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	12.9		8.6	21.5
Autres instituts de recherche internationaux	8.4			8.4
<b>Total</b>	<b>67.6</b>	<b>48.9</b>	<b>8.6</b>	<b>125.1</b>

**Notes du tableau 3.3. D.**

(1) Comptée comme aide multilatérale.

Depuis 1979, les contributions accordées à des institutions internationales pour la réalisation de projets spécifiquement désignés par les pays donateurs sont comptées au nombre des prestations bilatérales. (Les notifications au CAD se font sur cette base depuis 1980).

On entend par **aide associée** le financement d'un projet administré par une organisation internationale, mais choisi et suivi par le bailleur de fonds. Par **cofinancement**, on entend l'intervention simultanée de plusieurs fournisseurs d'aide (bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs au pays bénéficiaire, dans le financement d'un projet.

**Source:** *La DDA en 1992*, tableau 13 et 14.

### 3.4. Aide publique multilatérale au développement (1990, 1991, 1992)

#### Versements nets

Organisations	1990	1991	1992
	En millions de francs		
<b>1. Organisations des Nations Unies (N.U.)</b>	<b>161.7</b>	<b>156.7</b>	<b>162.4</b>
Programme des N.U. pour le développement (PNUD)	64.9	65.9	65.4
Programme alimentaire mondial (PAM)	23.3	23.0	19.1
Office des N.U. pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)	9.9	9.7	10.1
Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	19.1	18.0	18
Haut Commissariat des N.U. pour les réfugiés (HCR)	8.5	9.0	11
Fonds des N.U. pour les activités en matière de population (FNUAP)	7.8	8.2	8.4
Organisation mondiale de la Santé (OMS)	11.6	7.4	6.6
Autres organisations	16.6	15.5	23.8
<b>2. Banques régionales de développement et leurs fonds spéciaux</b>	<b>63.4</b>	<b>71.1</b>	<b>254.5</b>
Banque africaine de développement (BAD)	3.0	3.3	3
Fonds africain de développement (FAD)	*36.8	*44.0	*49.1
Banque asiatique de développement (ADB)	*1.1	*1.1	*1.2
Fonds asiatique de développement (ADF)	*18.2	*21.1	*10
Banque interaméricaine de développement (BID)	*0.5	*0.3	*0.4
Fonds opérations spéciales de la BID	*2.8	*1.3	*0.1
Société interaméricaine d'investissement (IIC)	1.0	0.0	0.0
Agence internationale de développement (AID)			93
Banque internat. pour la reconstruction et le dev. (BIRD)			*57.5
Société financière internationale (SFI)			40.2
<b>3. Autres organismes multilatéraux</b>	<b>15.9</b>	<b>16.7</b>	<b>13.1</b>
Fonds international pour le développement (FIDA)	*5.4	*3.9	*3.6
Groupe consultant pour la rech. agricole internat. (CGIAR)	8.6	10.3	8.6
Conseil internat. pour la rech. en agro-foresterie (ICRAF)	0.4	0.5	0.7
Autres organismes	1.5	2.0	0.2
<b>Total APD multilatérale</b>	<b>241.0</b>	<b>244.5</b>	<b>430</b>

**Notes:** les chiffres figurant au tableau représentent des versements, alors que les astérisques signalent l'émission de *notes* (reconnaisances de dettes irrévocables). L'inscription simultanée d'un chiffre et d'un astérisque sert à indiquer le montant des *notes* encaissées par le bénéficiaire et l'émission de nouvelles reconnaissances de dettes irrévocables. Le CAD estime le flux d'ADP en tenant compte des émissions alors que la Confédération se fonde sur les versements.

**Source:** La DDA en 1992, tableau 11.

### 3.5. Contributions cantonales et communales destinées à des actions de coopération technique et d'aide humanitaire

#### A. Contributions cantonales (1992)

Cantons	Montants des contributions				Cantons	Montants des contributions			
	Coopération technique	Aide humanitaire	Total	Cap. financ. des cantons (1)		Coopération technique	Aide humanitaire	Total	Cap. financ. des cantons (1)
Argovie AG	232	185	417	96	Nidwald NW	-	-	-	90
Appenzell					Obwald OW	1	7	8	49
Rh.-Ext. AR	106	60	166	69	Saint-Gall SG	460	60	520	87
Appenzell					Schaffouse SH	14	22	36	100
Rh.-Int. AI	8	1	9	51	Schwyz SZ	80	-	80	79
Bâle-Camp. BL	795	300	1'095	102	Soleure SO	28	40	68	84
Bâle-Ville BS	992	280	1'272	171	Tessin TI	110	80	190	76
Berne BE	255	60	315	71	Thurgovie TG	45	90	135	93
Fribourg FR	7	45	52	62	Uri UR	5	35	40	30
Genève GE	2'422	1'330	3'752	152	Valais VS	-	40	40	44
Glaris GL	46	15	61	90	Vaud VD	690	95	785	90
Grisons GR	54	37	91	67	Zoug ZG	102	30	132	202
Jura JU	819	-	819	37	Zurich ZH	6'077	487	6'564	151
Lucerne LU	70	400	470	67	<b>Ensemble</b>				
Neuchâtel NE	220	40	260	54	<b>des cantons</b>	<b>13'638</b>	<b>3'739</b>	<b>17'377</b>	<b>100</b>

- (1) L'estimation de la capacité financière des cantons se base sur les quatre éléments suivants: le revenu cantonal par habitant (1987), la force fiscale (1986-87), la charge fiscale (1985-88) et les charges particulières des cantons montagnards. La base de l'indice correspond à la moyenne suisse. Elle est fixée à 100.

**Sources:** IUED, *Aide Suisse aux pays en développement et aux pays de l'Europe orientale* 1992, tableau 6.1.

Ordonnance fixant la capacité financière des cantons pour les années 1990 et 1991, du 27 nov. 1989. RO 1989.

### 3.5. Contributions cantonales et communales destinées à des actions de coopération technique et d'aide humanitaire

#### B. Contributions communales (1992)

##### Les 35 communes qui ont effectué les versements les plus élevés (1)

Communes	Montants des contributions			Communes	Montants des contributions		
	Coopération technique	Aide humanitaire	Total		Coopération technique	Aide humanitaire	Total
	En milliers de francs				En milliers de francs		
<b>AG:</b> Aarau	60	18	78	Zug	212	116	328
<b>BL:</b> Reinach	52	40	92	<b>ZH:</b> Bülach	98	17	115
<b>BS:</b> Riehen	110	10	120	Illnau-Effretikon	61	-	61
<b>BE:</b> Bern	226	10	236	Kloten	162	-	162
Münsigen	89	13	102	Küsnacht	174	40	214
<b>FR:</b> Fribourg	34	38	72	Maur	67	2	69
<b>GE:</b> Bernex	120	30	150	Meilen	50	30	80
Carouge	246	-	246	Rüschlikon	67	5	72
Chêne-Bougeries	59	15	74	Rüti	1'213	-	1'213
Cologny	90	69	159	Uetikon	63	20	83
Genève	900	5	905	Wädenswil	70	-	70
Grand-Saconnex	88	5	93	Wallisellen	153	1	154
Lancy	333	22	355	Winterthur	113	20	133
Meyrin	187	70	257	Zollikon	250	-	250
Vernier	140	3	143	Zürich	800	300	1'100
<b>SG:</b> Rapperswil	64	7	71	<b>Sous-total</b>	<b>6'688</b>	<b>1'014</b>	<b>7'702</b>
St. Gall	98	50	148	Autres communes	2'147	935	3'082
<b>SH:</b> Schaffhausen	50	10	60	<b>Total</b>	<b>8'835</b>	<b>1'949</b>	<b>10'784</b>
<b>VD:</b> Lausanne	74	23	97				
<b>ZG:</b> Baar	115	25	140				

(1) 60'000 francs et plus.

**Note:** En 1992, les cantons et les communes ont en plus versé 4.5 millions de francs pour l'aide aux pays de l'Europe orientale et la Communauté des Etats indépendants. Ces versements ne sont pas comptés comme aide au développement.

**Sources:** IUED, *Aide suisse aux pays en développement et aux pays de l'Europe orientale 1992*, tableau 6.2.

### 3.6. Dons des institutions privées bénévoles suisses

#### Versements destinés à des actions de coopération technique et d'aide humanitaire (1992)

Institutions	Dons privés (1)		Total
	Coopération technique	Aide humanitaire	
En milliers de francs			
Caritas	7'444	23'699	31'143
Schweizer Komitee für UNICEF	19'380	363	19'743
Croix-Rouge Suisse / Rotes Kreuz (CRS/SRK)	6'266	9'546	15'812
Terre des hommes, Lausanne	15'062	600	15'662
Entraide protestante suisse (EPER/HEKS)	14'572	619	15'191
Missionshaus Bethlehem	7'077	2'100	9'177
Schweizer Freunde der SOS-Kinderdörfer	6'730	-	6'730
Kinderhilfe Bethlehem	375	5'725	6'100
Action de Carême / Fastenopfer	5'958	-	5'958
International Relief / Korcan Relief	4'600	-	4'600
Aussätzigenhilfe Emmaüs / Aide aux lépreux	4'407	-	4'407
Kroatisches humanitäres Forum	-	4'024	4'024
Helvetas	3'783	-	3'783
Terre des Hommes Schweiz, Basel	3'154	170	3'324
Seraphisches Liebeswerk, Solothurn	2'202	1'081	3'283
Médecins sans frontières	701	2'084	2'785
Benediktiner-Missionare Uznach	2'371	316	2'687
Morija, Assoc. d'entraide pour le Sahel	2'632	-	2'632
Institut Baldegg	2'588	-	2'588
Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO/SAH)	2'425	126	2'551
Institut Menzingen	2'124	392	2'516
IREC, Innovations et réseaux pour le dév.	2'500	-	2'500
Oeuvre Saint-Justin	2'444	-	2'444
Kinderdorf Kirjath Jearim	2'333	-	2'333
Fondation Ciba-Geigy	2'311	-	2'311
Basler Mission	2'210	85	2'295
Institut Ingenbohl	1'803	367	2'170
Mission-Verkehrsaktion (MIVA)	2'067	-	2'067
Terre des Hommes Suisse, Genève	1'955	99	2'054
Armée du Salut / Heilsarmee	1'685	348	2'033
Institut Lavigerie	1'159	793	1'952
Enfants du monde	1'422	500	1'922
Frères de nos Frères	1'834	-	1'834
World Vision, Christliches Hilfswerk	1'735	50	1'785
Brücke der Bruderhilfe	1'730	-	1'730
Autres institutions	32'146	9'738	41'884
<b>Total</b>	<b>173'185</b>	<b>62'825</b>	<b>236'010</b>

**Notes du tableau 3.6.**

(1) Sous "dons privés" sont comptés les projets et programmes des institutions privées bénévoles qui sont financés par leurs fonds propres. Les versements indiqués correspondent aux déclarations faites par les institutions. La statistique comprend les versements effectifs pour l'année 1992 destinés à des actions de coopération technique et d'aide humanitaire, à l'exclusion des dépenses liées aux activités missionnaires au sens strict (formation des prêtres, construction d'églises, publications religieuses, etc.).

Le tableau 3.6 montre les institutions qui ont effectué des dons s'élevant au moins à 1.5 millions de francs, soit le 82,2% des prestations privées bénévoles. Les 5 institutions qui ont effectué des dons supérieurs à 15 millions représentent le 41% des versements totaux. Les collectes auprès des membres ou auprès du public ont permis aux oeuvres d'entraide de financer des projets pour un montant de 236 millions de francs en 1992, 192,2 millions en 1991 et 157,9 millions de francs en 1990, soit le 0,06% du PNB en 1992. Ces collectes ont donc permis de financer le 14,6% de l'aide suisse totale au développement (voir ci-dessous). 19,2 millions de francs ont en outre été versés pour les pays de l'Europe orientale, les Etats Baltes et les pays de la Communauté des Etats indépendants.

La Confédération finance aussi les institutions privées pour soutenir leurs propres actions ou pour couvrir les dépenses de projets qu'elles exécutent sous mandat (voir le tableau 3.3.C). La majeure partie de l'aide des cantons et des communes, soit 26,4 millions de francs en 1992, sert aussi à financer les projets d'organisation privées. 26.9% de l'ensemble de l'aide publique et privée suisse au développement passe donc par ces organisations privées (part en baisse depuis 1990).

**Aide publique et privée au développement en 1992**

<b>Provenance des fonds</b>	en millions de francs	en %
Collectes des institutions privées d'entraide	236.0	14.6
Fonds publics		
- Confédération	1'357.0	83.7
- Cantons et communes	28.2	1.7
	1'621.2	100%
<b>Affectation des fonds</b>		
Institutions privées d'entraide projets financés grâce aux:	436.0	26.9
- collectes auprès du public	236.0	
- contributions de la Confédération	173.6	
- contributions des cantons et communes	26.4	
Confédération: propres projets bilatéraux, aide multilatérale et prêts	1'183.4	73.0
Actions réalisées directement par cantons et communes	1.8	0.1
	1'348.5	100%

**Source:** IUED, *Schweizerische Hilfe für Entwicklungsländer und Oststaaten/Aide suisse aux pays en développement et aux pays de l'Europe orientale 1992*, Chapitre 2.3: "Prestations de chaque organisation pour les pays en développement", pp. 47-82; p. 1.